

Augmenter le Transfert canadien en matière de santé contribuera à rendre la situation financière des provinces et territoires plus viable à long terme

RAPPORT DES MINISTRES DES FINANCES DES PROVINCES
ET TERRITOIRES AU CONSEIL DE LA FÉDÉRATION

FÉVRIER 2021



TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	2
1. Projections relatives à la viabilité financière du gouvernement fédéral et des provinces et territoires d'ici 20 ans	4
1.1 Le gouvernement fédéral disposera d'une marge de manœuvre financière au cours des prochaines années, contrairement aux provinces et territoires.....	4
2. Impact de la demande des premiers ministres des provinces et territoires d'augmenter le TCS à 35 % sur le ratio de la dette fédérale au PIB.....	8
3. Croissance des dépenses de santé des provinces et territoires jusqu'en 2040	10
ANNEXE 1 : Projections financières du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux selon le statu quo	17
ANNEXE 2 : Projections financières du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux avec une hausse du TCS	19

SOMMAIRE

Le 18 septembre 2020, les premiers ministres des provinces et territoires ont invité le gouvernement fédéral à donner suite à leur priorité numéro un, le financement des services de soins de santé. À cet égard, il a été demandé au gouvernement fédéral d'augmenter le Transfert canadien en matière de santé (TCS) à un montant correspondant à 35 % des dépenses de santé des provinces et territoires dès 2021-2022.

Lors de la rencontre fédérale-provinciale-territoriale des premiers ministres du 10 décembre 2020, le premier ministre fédéral a mentionné : « je me suis engagé aux provinces que le fédéral va augmenter sa part des coûts de notre système de santé avec le Transfert canadien en matière de santé ». Toutefois, il ne s'est pas engagé à hausser le TCS à 35 % (ou à tout autre niveau), ni à le faire dès 2021-2022, comme proposé par les premiers ministres des provinces et territoires.

Le présent rapport a comme objectif d'appuyer la position des premiers ministres des provinces et territoires et de préparer leur négociation avec le gouvernement fédéral.

Sur la base de projections effectuées par le Conference Board du Canada, les ministres des Finances¹ des provinces et territoires souhaitent informer le Conseil de la fédération des éléments suivants :

- une fois la pandémie terminée, la situation financière du gouvernement fédéral devrait s'améliorer rapidement, contrairement à la situation combinée des provinces et territoires, qui devrait continuer à se détériorer en raison de pressions importantes sur les coûts des systèmes de santé;
- si le gouvernement fédéral ne répond pas positivement à la demande des provinces et territoires, un déséquilibre fiscal important persistera entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires;
- une hausse du TCS à un montant correspondant à 35 % des dépenses de santé de l'ensemble des provinces et territoires contribuera à donner aux provinces et territoires les moyens financiers nécessaires leur permettant de continuer à fournir le niveau de soins de santé recherché par leurs citoyens, sans priver de ressources d'autres domaines clés de compétence provinciale;
- un nouveau partenariat de financement des soins de santé rendra possible un meilleur équilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires;
- les Canadiens bénéficieront d'un transfert de revenus du gouvernement fédéral aux provinces et territoires : ce transfert garantira que les Canadiens continueront de recevoir les soins de santé requis, tant maintenant que dans le futur, à un moindre coût;

¹ Terre-Neuve-et-Labrador, qui vit une période de transition en raison d'une élection provinciale, n'est pas en mesure de participer.

- une hausse du TCS entraînerait un endettement public global (gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux combinés) moins élevé en raison du fait que le gouvernement fédéral peut emprunter à des coûts inférieurs à ceux des provinces et territoires;
- une stabilisation du poids de la dette du gouvernement fédéral, même une diminution est projetée, suivant une hausse du TCS, alors que le poids de la dette des provinces et territoires continuera à augmenter;
- les dépenses de santé des provinces et territoires devraient s'établir à 198,5 milliards de dollars en 2021-2022, et le TCS, comme annoncé en décembre dernier, ne représentera que 21,7 % de ces coûts;
- les coûts de santé des provinces et territoires augmenteront en moyenne de 5,0 % par année selon des projections du Conference Board du Canada;
- il faut garder à l'esprit que des prévisions de dépenses à des fins de planification budgétaire pourraient sous-estimer les coûts réels. Par exemple, les provinces et territoires devront faire face à une augmentation du nombre d'actes médicaux pour « rattraper » les retards créés par la pandémie et à une augmentation probable des complications causées par ces délais;
- étant donné que le vieillissement de la population canadienne et l'amélioration des services exerceront une pression plus forte sur les dépenses de santé et qu'il subsiste des incertitudes à l'égard de l'impact à long terme de la COVID-19 sur les coûts des soins de santé, les dépenses de santé provinciales et territoriales pourraient augmenter plus rapidement que la croissance de 5,0 % par année prévue;
- si rien n'est fait, la contribution fédérale aux dépenses de santé des provinces et territoires continuera à diminuer (20,3 % en 2030-2031 et 17,6 % en 2039-2040);
- pour que le TCS atteigne une part représentant 35 % des dépenses de santé des provinces et territoires, une hausse du TCS de 27,6 milliards de dollars est nécessaire en 2021-2022, le TCS passant ainsi de 41,9 milliards de dollars en 2020-2021 à 69,5 milliards de dollars en 2021-2022;
- un facteur de progression annuel de 5,0 % maintiendrait le niveau du TCS à 35 % des dépenses de santé des provinces et territoires par la suite;
- afin d'assurer un rattrapage, un facteur de progression plus élevé serait nécessaire pour atteindre un montant correspondant à 35 % des dépenses de santé de l'ensemble des provinces et territoires si le TCS ne correspondait pas immédiatement à ce niveau en 2021-2022.

1. PROJECTIONS RELATIVES À LA VIABILITÉ FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET DES PROVINCES ET TERRITOIRES D'ICI 20 ANS

1.1 Le gouvernement fédéral disposera d'une marge de manœuvre financière au cours des prochaines années, contrairement aux provinces et territoires

Le gouvernement fédéral subit une détérioration temporaire de sa situation financière en raison de la pandémie. En 2020-2021, le déficit du gouvernement fédéral devrait atteindre 383 milliards de dollars, comparativement à 77 milliards de dollars pour le déficit combiné des provinces et territoires.

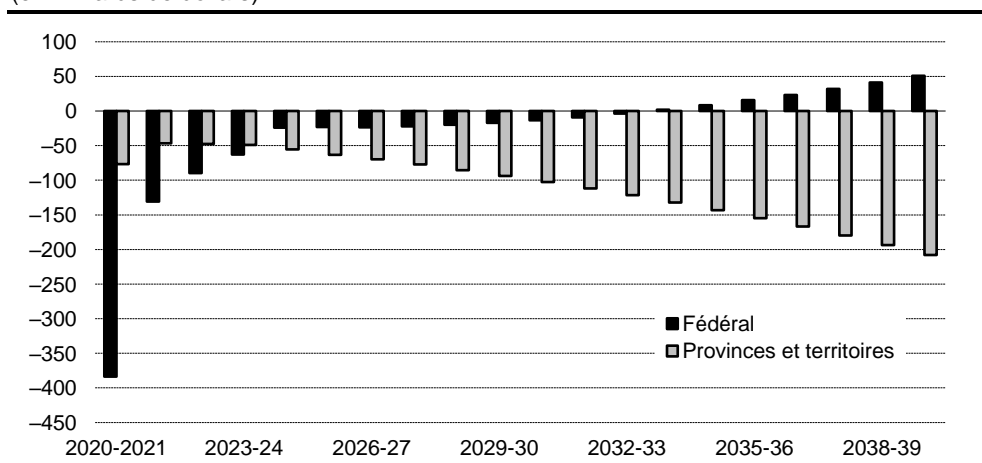
Ce déficit plus élevé pour le gouvernement fédéral s'explique par la mise en place de programmes importants, mais ponctuels, pour appuyer les particuliers et les entreprises durant la pandémie (par exemple, la Subvention salariale d'urgence du Canada, programme dont la fin est prévue en juin 2021).

Cependant, à compter de 2024-2025, selon les projections produites par le Conference Board du Canada², la situation financière du gouvernement fédéral et celle des provinces et territoires connaîtront une évolution inverse.

De 2021-2022 à 2030-2031, le déficit du gouvernement fédéral diminuera, passant de 131 milliards de dollars à 14 milliards de dollars. De leur côté, les provinces et territoires verront leur situation financière se détériorer de manière importante. Il est prévu que leur déficit combiné fera plus que doubler en dix ans, passant de 46 milliards de dollars en 2021-2022 à 103 milliards de dollars en 2030-2031 (voir annexe 1)

GRAPHIQUE 1

Soldes budgétaires du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux (en milliards de dollars)



Source : Conference Board du Canada.

² Basées sur des scénarios spécifiques demandés. Il a été demandé au Conference Board de produire des projections utilisant la mise à jour fédérale de l'automne 2020, incluant un plan de relance de 100 G\$ sur 3 ans, et de projeter les dépenses de santé des provinces et territoires en prévoyant une amélioration des services.

Il est projeté que le gouvernement fédéral sera en situation de surplus à compter de 2033-2034 et qu'il enregistrera un surplus de plus de 50 milliards de dollars en 2039-2040, alors que le déficit combiné des provinces et territoires pourrait atteindre 208 milliards de dollars.

Détérioration temporaire de la situation financière du gouvernement fédéral

À court terme, le gouvernement fédéral se trouve dans une situation financière détériorée en raison du soutien important qu'il a apporté à l'économie pour contrer les effets de la crise sanitaire.

Toutefois, dans l'énoncé économique qu'il a publié le 30 novembre dernier, le gouvernement fédéral a affirmé que ses déficits actuels « [...] se distinguent des déficits structurels des années 1990 par le fait qu'il s'agit de dépenses sur une période limitée [...] ».

Le gouvernement fédéral prévoit une réduction importante de ses déficits d'ici cinq ans. Il ne fait face qu'à des pressions temporaires, alors que les provinces et territoires font face à des pressions permanentes (santé, infrastructures vieillissantes).

TABLEAU 1

Projections financières (en milliards de dollars)

	2021-2022	2025-2026	2030-2031	2035-2036	2039-2040
Gouvernement fédéral					
Solde budgétaire	-130,5	-23,2	-13,5	15,7	50,9
Dette nette / PIB (en %)	55,8%	55,1%	49,8%	42,1%	33,9%
Provinces et territoires					
Solde budgétaire	-46,5	-63,1	-102,5	-154,6	-207,9
Dette nette / PIB (en %)	35,2%	39,8%	48,9%	60,5%	71,4%

Source : Conference Board du Canada.

Le vieillissement de la population canadienne entraînera un ralentissement de la croissance économique à long terme et une diminution des revenus pour financer des programmes gouvernementaux coûteux, comme ceux des soins de santé. Dans ce contexte, les provinces et territoires auront beaucoup de mal à équilibrer leur budget.

Selon les projections du Conference Board du Canada, les coûts de santé des provinces et territoires devraient croître de 5,0 % par année en moyenne de 2023-2024 à 2039-2040³, si l'on suppose que l'amélioration des services constatée sur une base historique se poursuit.

³ De 2020-2021 à 2022-2023, le Conference Board du Canada a utilisé les prévisions des dépenses de santé des provinces et territoires. Les projections vont de 2023-2024 jusqu'en 2039-2040.

Dans son rapport *Les facteurs de croissance des coûts des soins de santé au Canada*, publié en octobre 2020, le Conference Board du Canada indiquait ceci :

« Dans le cadre de l'analyse rétrospective – ou de la réévaluation – notre modèle de projections pour les soins de santé a historiquement démontré qu'en moyenne, les décisions stratégiques élargissant l'accès et améliorant les résultats de santé contribuent à augmenter les coûts de 0,8 à 0,9 p. cent par année. [...] Ce facteur de tendance sera [...] appelé à continuer d'ajouter de 0,8 à 0,9 p. cent aux coûts globaux des soins de santé, [...]. »

Étant donné que le vieillissement de la population canadienne exercera une pression plus forte sur les dépenses de santé et qu'il subsiste des incertitudes à l'égard de l'impact à long terme de la COVID-19 sur les coûts des soins de santé, les dépenses de santé des provinces et territoires pourraient augmenter à un rythme plus rapide que la croissance prévue de 5,0 % par année.

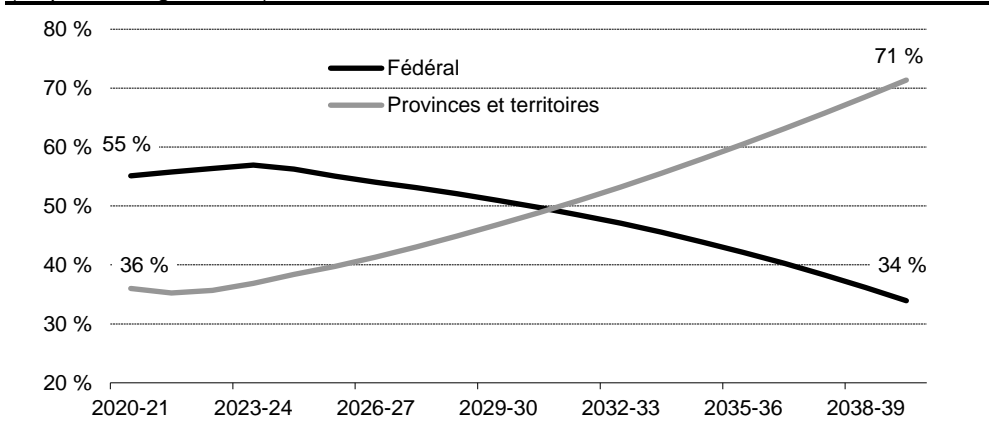
En se basant sur les projections du Conference Board du Canada, qui vont dans le même sens que celles du directeur parlementaire du budget et de Trevor Tombe de l'Université de Calgary, les ministres des Finances des provinces et territoires sont d'avis que le gouvernement fédéral disposera d'une marge de manœuvre financière dans les années à venir, contrairement aux provinces et territoires.

L'évolution prévue de la dette nette révèle également la marge de manœuvre financière du gouvernement fédéral. Il est prévu que la dette nette du gouvernement fédéral en proportion du PIB diminuera de 21 points de pourcentage entre 2020-2021 (55 %) et 2039-2040 (34 %).

Toutefois, il est prévu que la dette nette des provinces et territoires en proportion du PIB augmentera de 35 points de pourcentage entre 2020-2021 (36 %) et 2039-2040 (71 %). Cela est en partie attribuable à la décision fédérale de réduire la croissance du TCS à compter de 2017-2018, ce qui a amélioré les perspectives financières du gouvernement fédéral, mais détérioré celles des provinces et territoires. Le gouvernement fédéral n'a rien à gagner à ce que les provinces et territoires soient confrontés à un endettement croissant et à intérêt, et pour le bien du pays a une certaine responsabilité, à ce qu'une telle situation ne se produise pas.

GRAPHIQUE 2

Projection de la dette nette du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux
(en pourcentage du PIB)



Source : Conference Board du Canada.

Études récentes sur la viabilité financière des gouvernements au Canada

Les projections du Conference Board du Canada selon lesquelles le gouvernement fédéral est en meilleure posture que les provinces et territoires vont dans le même sens que plusieurs autres études.

Directeur parlementaire du budget¹

Le directeur parlementaire du budget (DPB) publie un rapport annuel sur la viabilité financière des gouvernements au Canada. Le rapport de 2020, publié en février 2020, a été actualisé en novembre dernier pour prendre en compte l'impact de la pandémie.

Malgré le déficit important que le gouvernement fédéral prévoit en 2020-2021, le DPB continue d'estimer que les finances publiques du gouvernement fédéral sont viables à long terme, contrairement à celles des provinces et territoires.

Le DPB estime que le gouvernement fédéral pourrait augmenter ses dépenses ou réduire les impôts de 0,8 % du PIB (19 milliards de dollars, augmentant par la suite au rythme du PIB), et ce, de façon permanente, tout en stabilisant le ratio de sa dette nette par rapport au PIB à son niveau d'avant la pandémie.

C'est l'inverse pour les provinces et territoires. Le DPB estime que pour stabiliser de leur dette par rapport au PIB, ils devraient hausser les impôts ou réduire leurs dépenses en permanence de 0,5 % du PIB (12 milliards de dollars, augmentant au rythme du PIB par la suite).

Pour les provinces et territoires, le déficit projeté par le DPB pour 2039-2040 est moins important que celui projeté par le Conference Board du Canada (51 milliards de dollars pour le DPB comparativement à 208 milliards de dollars pour le Conference Board du Canada).

Cet écart s'explique notamment par des dépenses de santé moindres (14 milliards de dollars de moins en 2020-2021 et 57 milliards de dollars de moins en 2039-2040). Le DPB a prévu une croissance des dépenses de santé des provinces et territoires de 4,3 % par année en moyenne de 2020-2021 à 2039-2040.

Également, le DPB prévoit une croissance des revenus des provinces et territoires plus importante (3,4 % par année en moyenne de 2020-2021 à 2039-2040, comparativement à 3,1 % selon Conference Board).

Trevor Tombe de l'Université de Calgary²

Trevor Tombe de l'Université de Calgary est également d'avis que les finances publiques des provinces ne sont pas viables, alors que celles du gouvernement fédéral le sont. Il a mis à la disposition de la population un outil interactif à ce sujet.

Pour que la dette nette combinée des provinces à la fin de la période de projection de 50 ans soit équivalente à son niveau d'aujourd'hui, celles-ci devraient augmenter leurs revenus ou réduire leurs dépenses de 2,8 % du PIB par année (66 milliards de dollars en 2021-2022).

Inversement, le gouvernement fédéral dispose d'une marge de manœuvre correspondant à 1,0 % du PIB (23 milliards de dollars en 2021-2022).

1 Directeur parlementaire du budget, *Rapport sur la viabilité financière de 2020 : mise à jour*, 6 novembre 2020.

2 Outil interactif de Trevor Tombe : <https://financesofthenation.ca/fiscal-gap-simulator/>.

2. IMPACT DE LA DEMANDE DES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES ET TERRITOIRES D'AUGMENTER LE TCS À 35 % SUR LE RATIO DE LA DETTE FÉDÉRALE AU PIB

Les provinces et territoires demandent que l'enveloppe du Transfert canadien en matière de santé (TCS) corresponde à 35 % de leurs dépenses de santé combinées.

— Cela représente une hausse de 28 milliards de dollars en 2021-2022 par rapport au niveau de 2020-2021. Par la suite, la part de 35 % serait maintenue.

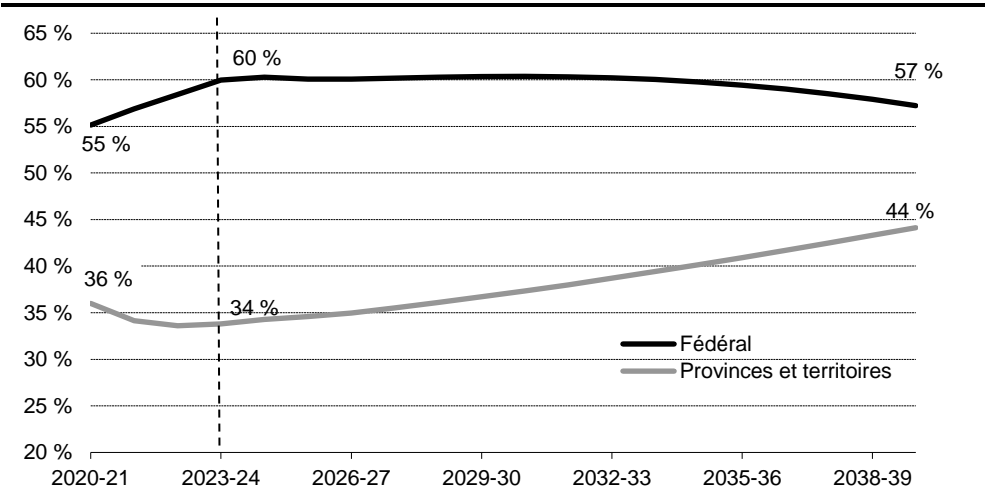
Comparativement au statu quo, une augmentation du TCS à 35 % des dépenses de santé des provinces et territoires à compter de 2021-2022 pourrait faire augmenter le ratio de la dette nette au PIB du gouvernement fédéral de 5 points de pourcentage au 31 mars 2026.

Une stabilisation du poids de la dette du gouvernement fédéral, même une diminution est projetée, suivant une hausse du TCS, alors que le poids de la dette des provinces et territoires continuera à augmenter (voir graphique 3).

— Il est prévu que le ratio de la dette au PIB du gouvernement fédéral se stabilise à 60 % à compter de 2023-2024 et qu'il diminue à long terme.

GRAPHIQUE 3

Dette nette du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux – Hausse du TCS à 35 % dès 2021-2022
(en pourcentage du PIB)



Source : Conference Board du Canada.

Une hausse du TCS réduirait la dette nette globale du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux puisque le gouvernement fédéral bénéficie de coûts d'emprunt inférieurs à ceux des provinces et territoires. Il s'agirait d'un bénéfice net pour les Canadiens.

Aussi, une hausse du TCS assurerait un meilleur équilibre fiscal au sein de la fédération en donnant aux provinces et territoires les revenus nécessaires pour qu'ils assument leurs responsabilités en matière de soins de santé.

Plus important encore, non seulement le passage à 35 % des dépenses de santé des provinces et des territoires stabiliserait le partage actuel des coûts avec le gouvernement fédéral, mais il rapprocherait le soutien fédéral du partage initial des coûts à 50-50.

3. CROISSANCE DES DÉPENSES DE SANTÉ DES PROVINCES ET TERRITOIRES JUSQU'EN 2040

❑ Facteurs de croissance des coûts de santé

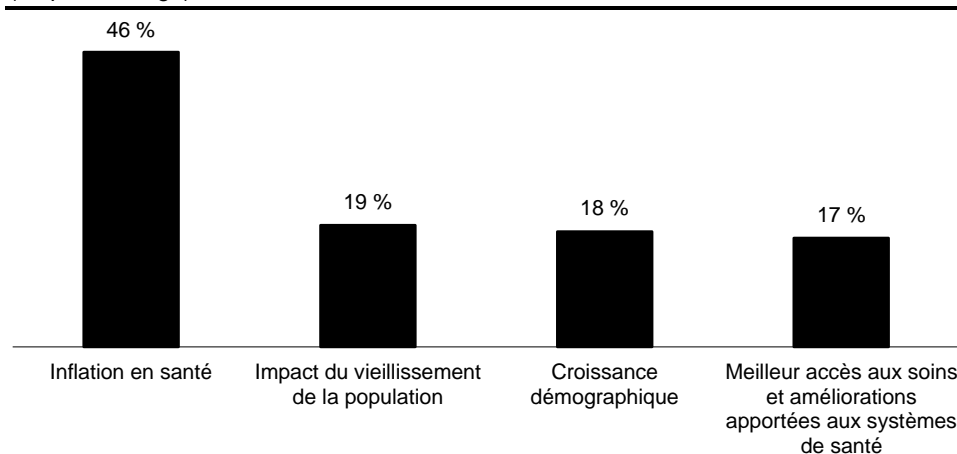
Le 30 octobre dernier, le Conseil de la fédération a rendu public le document d'analyse du Conference Board du Canada intitulé *Les facteurs de croissance des coûts des soins de santé au Canada*.

Selon le Conference Board, ces facteurs de croissance des coûts sont :

- l'inflation en santé (46 % des coûts de santé ou 2,30 points de pourcentage sur une croissance prévue de 5,0 %);
- le vieillissement de la population (19 % ou 0,95 point de pourcentage);
- la croissance de la population (18 % ou 0,90 point de pourcentage);
- un meilleur accès aux soins et des améliorations apportées aux systèmes de santé (17 % ou 0,85 point de pourcentage, cette estimation étant basée sur l'expérience historique).

GRAPHIQUE 4

Facteurs responsables de la hausse des coûts de santé (en pourcentage)



Source : Conference Board du Canada.

De plus, selon le Conference Board, les provinces et territoires devront faire face à des coûts indirects à long terme associés à la COVID-19; des études font état de complications pulmonaires, cardiaques, rénales et neurologiques.

En plus des nombreuses implications directes et indirectes de la pandémie sur les dépenses de santé des provinces, le Conference Board mentionne que le virus aura une influence sur l'organisation et la prestation des services de santé pour les années à venir.

Le rapport fait état de deux conséquences : la progression de la télésanté et les changements aux soins de longue durée.

- En vue de maximiser les avantages de la télésanté, des investissements additionnels en infrastructures seront nécessaires.
- De plus, la pandémie de la COVID-19 a attiré l'attention sur les défis systémiques associés aux soins de longue durée que posent notamment les infrastructures désuètes, les salles surpeuplées, l'incohérence réglementaire, les pénuries de personnel et les conditions de travail sous optimales.

Compte tenu de l'incertitude quant à l'impact à long terme de la COVID-19 et étant donné la pression accrue exercée par le vieillissement de la population, le facteur de croissance des coûts de santé lié à un meilleur accès aux soins et aux améliorations apportées aux systèmes de santé pourrait être plus élevé que la contribution historique à la croissance de 0,85 point de pourcentage par année.

❑ Une prévision actualisée des dépenses de santé des provinces et territoires

Le Conference Board du Canada a mis à jour sa prévision des dépenses de santé des provinces.

- En 2020-2021, il est prévu que les dépenses de santé des provinces et territoires, y compris les coûts de la pandémie, s'élèveront à 204,8 milliards de dollars, en hausse de 13,4 % par rapport à l'année précédente.
- Il est prévu qu'elles s'établiront à 198,5 milliards de dollars en 2021-2022 et à 201,2 milliards de dollars en 2022-2023.

Il en découle que pour atteindre 35 % des dépenses de santé des provinces et territoires en 2021-2022, le TCS devrait passer de 41,9 milliards de dollars en 2020-2021 à 69,5 milliards de dollars en 2021-2022; soit une augmentation de 27,6 milliards de dollars.

- En 2021-2022, par rapport à ce que le gouvernement fédéral a déjà prévu (comme présenté dans l'énoncé économique de novembre 2020), la hausse s'établirait à 26,3 milliards de dollars (voir le tableau 2, à la page suivante).
- Le gouvernement fédéral prévoit une hausse du TCS de 1,3 milliard de dollars en 2021-2022 par rapport à l'année précédente.

En incluant une amélioration des services basée sur la tendance historique, le Conference Board estime que les dépenses de santé des provinces et territoires augmenteront de 5,0 % par année en moyenne à compter de 2023-2024.

Sur cette base, le maintien du TCS à 35 % des dépenses de santé des provinces et territoires requerrait une augmentation annuelle de l'ordre de 5,0 % par année à compter de 2022-2023.

Afin d'assurer un rattrapage, un facteur de progression plus élevé serait nécessaire pour atteindre 35 % si le TCS ne correspondait pas immédiatement à 35 % en 2021-2022.

Si le gouvernement fédéral ne fait rien, le TCS devrait représenter 20 % des dépenses de santé des provinces et territoires en 2030-2031 et moins de 18 % en 2039-2040.

TABLEAU 2

Part du financement fédéral dans les dépenses de santé des provinces et territoires (PT)

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	TCS (statu quo) (colonne A)	Dépenses en santé des PT ⁽¹⁾ (colonne B)	Contribution fédérale aux dépenses en santé des PT (colonne A / colonne B)	Sommes nécessaires par rapport au statu quo pour que le TCS corresponde à 35 % des dépenses de santé des PT ⁽²⁾
2020-2021	41 870	204 810	20,4%	
2021-2022 ⁽²⁾	43 126	198 461	21,7%	26 335
2022-2023	44 393	201 239	22,1%	26 041
2023-2024	47 114	209 832	22,5%	26 327
2024-2025	49 259	220 010	22,4%	27 744
2025-2026	51 015	230 840	22,1%	29 779
2026-2027	52 770	242 697	21,7%	32 174
2027-2028	54 692	255 753	21,4%	34 821
2028-2029	56 609	269 457	21,0%	37 701
2029-2030	58 539	283 772	20,6%	40 781
2030-2031	60 531	298 712	20,3%	44 018

(1) Ces dépenses incluent les coûts associés à la COVID-19.

(2) La hausse de la base du TCS en 2021-2022 pourrait comprendre la somme de 1,5 G\$ qui sera versée en lien avec l'accord sur les soins à domicile et la santé mentale.

Source : Conference Board du Canada.

Pourquoi la hausse projetée des dépenses de santé a-t-elle été révisée à la baisse relativement au rapport du Conference Board d'octobre 2020?

En octobre 2020, sur la base de données préparées à l'été 2020, le Conference Board du Canada prévoyait que les dépenses de santé des provinces et territoires augmenteraient annuellement de 5,4 % en moyenne (de 2020-2021 à 2030-2031) en excluant les coûts associés à la COVID-19.

Il était prévu que la COVID-19 ajouterait entre 0,1 % et 0,3 % en moyenne par année, ce qui entraînerait une augmentation des dépenses de santé des provinces et territoires de l'ordre de 5,6 % en moyenne par année jusqu'en 2030-2031 ou de 5,3 % jusqu'en 2039-2040.

Pour établir la nouvelle projection jusqu'en 2039-2040, le Conference Board a utilisé les prévisions les plus récentes des provinces et territoires pour les années 2020-2021 à 2022-2023.

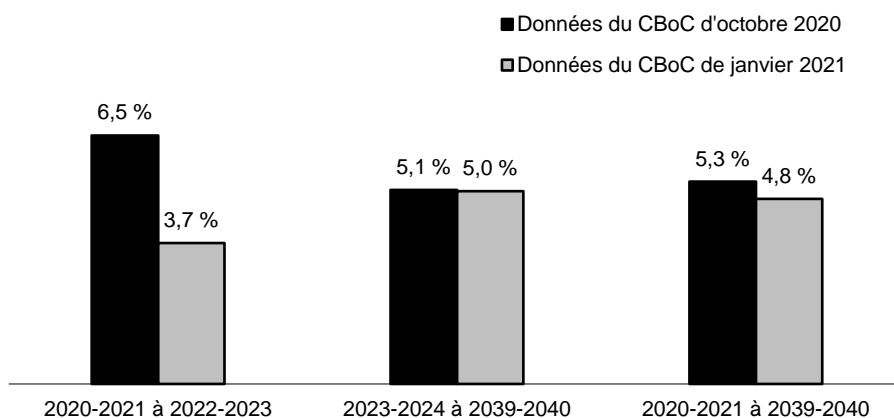
— Notamment, pour 2020-2021, les dépenses de santé ont été révisées à la baisse de 7,4 milliards de dollars depuis l'été dernier. En incluant les coûts associés à la pandémie, le Conference Board a estimé les dépenses de santé des provinces et territoires à 212,2 milliards de dollars dans son rapport d'octobre dernier (scénario 2), alors que l'estimation la plus récente s'élève à 204,8 milliards de dollars.

Il en résulte un niveau de dépenses moins élevé qui vient diminuer la projection annuelle moyenne à long terme des dépenses de santé des provinces et territoires. Toutefois, entre 2023-2024 et 2039-2040, le taux de croissance n'a pas notablement changé (5,1 % en octobre 2020 par rapport à 5,0 % en janvier 2021).

Il faut toutefois garder à l'esprit que des prévisions de dépenses à des fins de planification budgétaire pourraient sous-estimer les coûts réels. Par exemple, les provinces et territoires devront faire face à une augmentation du nombre d'actes médicaux pour « rattraper » les retards créés par la pandémie et à une augmentation probable des complications causées par ces délais.

Croissance des dépenses de santé des provinces et territoires

(en pourcentage)



Source : Conference Board du Canada (CBoC).

L'évolution des coûts des soins de santé à long terme

Au cours des dernières années, l'augmentation des dépenses de santé a suivi le rythme de la croissance économique au Canada. Par conséquent, le poids des dépenses de santé des provinces et territoires dans l'économie est demeuré relativement stable, à près de 8,0 % entre 2009-2010 et 2019-2020.

- L'augmentation des dépenses de santé a permis de reconnaître les besoins liés à la croissance démographique, aux effets du vieillissement de la population, à l'inflation et à l'amélioration des services.
- L'amélioration des services est liée notamment à un meilleur accès aux soins et à un éventail plus large de services. Selon le Conference Board du Canada, ce facteur a contribué à une augmentation historique de 0,8 à 0,9 point de pourcentage de la croissance des dépenses de santé.

Selon les projections du Conference Board du Canada, les dépenses de santé des provinces et territoires devraient représenter 10,5 % de l'économie d'ici 2039-2040, soit une augmentation de 2,5 points de pourcentage par rapport aux niveaux de 2010.

Les chercheurs dans le domaine de l'économie de la santé conviennent que divers facteurs exerceront à l'avenir une pression plus forte sur les coûts de santé que par le passé.

- Le vieillissement de la population accélérera la prévalence des maladies chroniques et des soins à domicile. Il conduira également à une intensification des investissements publics dans les centres de résidences.
- Certains problèmes de santé continueront d'augmenter, comme les problèmes de santé mentale.
- Le coût d'acquisition des technologies médicales et des médicaments augmentera davantage que par le passé, notamment avec l'arrivée de traitements contre le cancer et de médicaments biologiques innovants.
- Une utilisation inadéquate des technologies numériques dans plusieurs provinces, associée à l'émergence de nouvelles pratiques comme la télémédecine, exercera également une pression importante sur les coûts technologiques.
- Les coûts de santé publique seront plus élevés en raison des changements de comportement associés à la pandémie de la COVID-19.

Ces facteurs appellent à un accroissement de l'importance des dépenses de santé dans l'économie.

- À ce titre, les experts s'accordent à dire que le poids des dépenses de santé dans les économies avancées augmentera dans les années à venir. Ils prévoient des augmentations des dépenses de santé équivalant à près de 7 % du PIB en moyenne chaque année pour les économies avancées entre 2010 et 2060.

1 Marc Robinson, *Bigger Government: The Future of Government Expenditure in Advanced Economies*, 2020, chapitre 3.

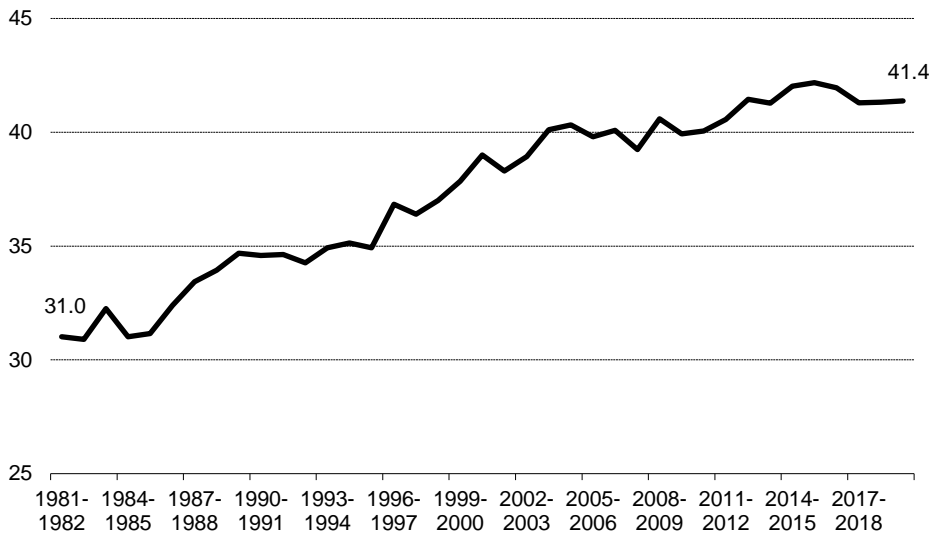
❑ Une part grandissante dans le budget des provinces

En 1981-1982, les dépenses de santé des provinces et territoires représentaient 31,0 % de leurs dépenses de portefeuilles. En 2019-2020, elles en représentaient 41,4 %. Cette hausse a un effet négatif direct sur les disponibilités budgétaires des provinces et territoires pour financer les autres missions de l'État.

Étant donné les pressions importantes sur les coûts des systèmes de santé, il est prévu que cette part continue à augmenter. Une hausse du TCS à 35 % des dépenses de santé des provinces et territoires est essentielle si l'on veut éviter que les investissements en santé continuent à se faire au détriment des autres missions des provinces et territoires.

GRAPHIQUE 5

Part des dépenses de santé dans les dépenses de portefeuilles des provinces et territoires (en pourcentage)



Source : Conference Board du Canada.

Mesurer les dépenses de santé des provinces et territoires

Comment expliquer les différences entre la façon dont le directeur parlementaire du budget (DPB), l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) et le Conference Board du Canada calculent les dépenses de santé.

Globalement, pour une année donnée, les trois organismes produisent des données similaires.

Le Conference Board base ses données sur les comptes publics des provinces et territoires et, comparativement à l'ICIS, produit des prévisions à long terme. C'est pourquoi dans ce rapport les données de cet organisme ont été utilisées.

Dépenses de santé des provinces et territoires (PT), 2019-2020

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Conference Board du Canada	Institut canadien d'information sur la santé (ICIS)	Directeur parlementaire du budget
Dépenses de santé	180 546	174 203	176 685
Contribution fédérale (TCS par rapport aux dépenses de santé des PT)	22,4 %	23,2 %	22,9 %
<i>Écart par rapport aux données du Conference Board du Canada</i>	<i>0,0 %</i>	<i>0,8 %</i>	<i>0,5 %</i>

Note : Les données du Conference Board du Canada et de l'ICIS remontent à janvier 2021, alors que celles du directeur parlementaire du budget remontent à novembre 2020.

Sources : Conference Board du Canada, Institut canadien d'information sur la santé et directeur parlementaire du budget.

ANNEXE 1 : PROJECTIONS FINANCIÈRES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX SELON LE STATU QUO

TABLEAU 3

Projections financières du gouvernement fédéral (statu quo) (en milliards de dollars, sauf indication contraire)

	Revenus	Dépenses	Solde budgétaire	Dette nette	Dette nette p/r au PIB
2020-2021	276,4	-659,8	-383,4	1 202	55,1%
2021-2022	346,0	-476,6	-130,5	1 338	55,8%
2022-2023	373,0	-462,7	-89,7	1 432	56,4%
2023-2024	393,9	-456,6	-62,7	1 498	56,9%
2024-2025	408,9	-432,8	-23,9	1 525	56,3%
2025-2026	423,8	-447,0	-23,2	1 551	55,1%
2026-2027	440,9	-464,6	-23,7	1 577	54,0%
2027-2028	459,5	-481,4	-21,9	1 602	53,1%
2028-2029	478,3	-498,1	-19,8	1 624	52,1%
2029-2030	497,7	-514,8	-17,1	1 644	51,0%
2030-2031	517,5	-531,0	-13,5	1 660	49,8%
2031-2032	538,1	-547,1	-9,0	1 672	48,5%
2032-2033	559,5	-563,3	-3,8	1 679	47,1%
2033-2034	581,7	-579,6	2,0	1 680	45,5%
2034-2035	604,8	-596,2	8,6	1 674	43,9%
2035-2036	628,8	-613,1	15,7	1 661	42,1%
2036-2037	653,5	-630,2	23,3	1 641	40,3%
2037-2038	679,0	-647,2	31,8	1 613	38,3%
2038-2039	705,5	-664,4	41,1	1 575	36,2%
2039-2040	732,7	-681,8	50,9	1 527	33,9%

Source : Conférence Board du Canada.

TABLEAU 4

Projections financières des provinces et territoires (statu quo)
(en milliards de dollars, sauf indication contraire)

	Revenus	Dépenses	Solde budgétaire	Dettes nettes	Dettes nettes p/r au PIB
2020-2021	440,6	-509,6	-76,5	785	36,0%
2021-2022	452,4	-498,8	-46,5	845	35,2%
2022-2023	462,7	-510,2	-47,5	907	35,7%
2023-2024	479,9	-529,0	-49,1	971	36,9%
2024-2025	495,2	-550,4	-55,2	1 041	38,4%
2025-2026	511,6	-574,7	-63,1	1 120	39,8%
2026-2027	529,9	-599,8	-69,9	1 205	41,3%
2027-2028	548,7	-626,0	-77,4	1 299	43,1%
2028-2029	567,9	-653,4	-85,4	1 401	44,9%
2029-2030	587,9	-681,7	-93,8	1 511	46,8%
2030-2031	608,6	-711,1	-102,5	1 631	48,9%
2031-2032	630,2	-741,8	-111,6	1 760	51,0%
2032-2033	652,4	-774,0	-121,7	1 899	53,2%
2033-2034	675,3	-807,5	-132,2	2 050	55,6%
2034-2035	699,2	-842,3	-143,1	2 211	58,0%
2035-2036	723,9	-878,5	-154,6	2 385	60,5%
2036-2037	749,1	-916,0	-166,9	2 571	63,1%
2037-2038	775,3	-955,1	-179,8	2 770	65,8%
2038-2039	802,4	-995,9	-193,5	2 984	68,5%
2039-2040	830,4	-1 038,3	-207,9	3 212	71,4%

Source : Conference Board du Canada.

ANNEXE 2 : PROJECTIONS FINANCIÈRES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX AVEC UNE HAUSSE DU TCS

TABLEAU 5

Projections financières du gouvernement fédéral (hausse du TCS) (en milliards de dollars, sauf indication contraire)

	Revenus	Dépenses	Solde budgétaire	Dette nette	Dette nette p/r au PIB
2020-2021	276,4	-659,8	-383,4	1 202	55,1%
2021-2022	346,0	-502,9	-156,9	1 364	56,9%
2022-2023	373,0	-489,1	-116,1	1 485	58,4%
2023-2024	393,9	-483,7	-89,8	1 578	60,0%
2024-2025	408,9	-461,9	-53,0	1 634	60,3%
2025-2026	423,8	-478,8	-55,0	1 692	60,1%
2026-2027	440,9	-499,7	-58,8	1 753	60,1%
2027-2028	459,5	-520,0	-60,5	1 816	60,2%
2028-2029	478,3	-540,5	-62,2	1 881	60,3%
2029-2030	497,7	-561,3	-63,6	1 947	60,4%
2030-2031	517,5	-581,8	-64,3	2 014	60,4%
2031-2032	538,1	-602,4	-64,3	2 081	60,3%
2032-2033	559,5	-623,4	-63,9	2 148	60,2%
2033-2034	581,7	-644,8	-63,2	2 214	60,0%
2034-2035	604,8	-666,8	-62,0	2 279	59,8%
2035-2036	628,8	-689,3	-60,5	2 343	59,4%
2036-2037	653,5	-712,3	-58,8	2 405	59,0%
2037-2038	679,0	-735,6	-56,6	2 465	58,5%
2038-2039	705,5	-759,4	-53,9	2 522	57,9%
2039-2040	732,7	-783,7	-50,9	2 576	57,2%

Source : Conference Board of Canada.

TABLEAU 6

Projections financières des provinces et territoires (hausse du TCS)
 (en milliards de dollars, sauf indication contraire)

	Revenus	Dépenses	Solde budgétaire	Dettes nettes	Dettes nettes p/r au PIB
2020-2021	440,6	-509,6	-76,5	785	36,0%
2021-2022	478,7	-498,8	-20,1	819	34,1%
2022-2023	488,8	-509,3	-20,5	854	33,6%
2023-2024	506,2	-527,1	-20,9	889	33,8%
2024-2025	523,0	-547,4	-24,5	929	34,3%
2025-2026	541,4	-570,3	-28,9	973	34,6%
2026-2027	562,1	-593,8	-31,7	1 021	35,0%
2027-2028	583,5	-618,3	-34,8	1 072	35,5%
2028-2029	605,6	-643,8	-38,1	1 126	36,1%
2029-2030	628,7	-670,0	-41,4	1 184	36,7%
2030-2031	652,6	-697,2	-44,5	1 246	37,3%
2031-2032	677,6	-725,4	-47,8	1 311	38,0%
2032-2033	703,4	-754,9	-51,5	1 380	38,7%
2033-2034	730,1	-785,4	-55,2	1 454	39,4%
2034-2035	757,9	-816,9	-59,0	1 531	40,2%
2035-2036	786,7	-849,4	-62,8	1 613	40,9%
2036-2037	816,1	-883,0	-66,9	1 699	41,7%
2037-2038	846,8	-917,9	-71,1	1 790	42,5%
2038-2039	878,4	-953,9	-75,5	1 885	43,3%
2039-2040	911,1	-991,3	-80,2	1 986	44,1%

Source : Conference Board du Canada.